



Contestation avertissement

Par **nanou1416**, le **21/01/2009** à **15:36**

bonjour

Voici la petite histoire

Vendredi j'ai assisté à une altercation provoqué par Mr X contre Mr Y. Voyant l'histoire s'envenimer j'ai séparé Mr x et Mr y et Mr X est tombé par terre (sans blessures). Cette personne a appelé la police et a déposé une main courante. Aujourd'hui Mr Y et moi même avons reçu un avertissement, de plus il a enregistré une de nos conversations sans mon accord. Ceci est il juste? et comment je peux me défendre sachant que je n'ai pas signé l'avertissement.
Merci

Par **citoyenalpha**, le **23/01/2009** à **04:05**

Bonjour

un avertissement reçu??? Vous voulez dire une convocation préalable a sanction. A défaut l'avertissement n'a pas de valeur légale sauf présence de l'employeur au moment des faits.

Dans l'attente de lire les justifications invoquées dans le courrier.

Par **nanou1416**, le **23/01/2009** à **07:04**

Bonjour
merci de votre réponse

Le patron a convoqué les intéressés. Par contre l'avertissement n'a pas été envoyé par courrier il a été remis en main propre

Par **citoyenalpha**, le **24/01/2009** à **07:03**

La forme est donc légale

maintenant reste à connaître le fond.

Qu'est-il reproché?

Il faut savoir qu'un avertissement est un rappel officiel des règles en vigueur dans l'entreprise. Il s'agit d'une sanction mineure.

Il est faux de penser que 3 avertissements donnent de droit la possibilité à l'employeur de licencier un employé. Il est important de s'attacher à la cause, à leur connectivité et au temps écoulé entre les avertissements.

Restant à votre disposition.